

Bulletin d'adhésion

Année scolaire 2026-2027

Association « Les Enfants d'abord Soussans »

Association de parents d'élèves loi 1901

École maternelle et élémentaire de Soussans

Siège social : Institut de beauté En Corps Plus Belle 33460 Soussans

1. Identité du/des parent(s) ou représentant(s) légal(aux)

	Parent 1	Parent 2
Nom		
Prénom		
Adresse		
Téléphone		
E-mail		

2. Enfant(s) scolarisé(s)

Nom	Prénom	Classe

3. Cotisation annuelle

Montant de la cotisation fixé en Assemblée Générale : **15 €** par famille pour l'année scolaire 2026-2027.

Mode de paiement (cocher la case correspondante) :

- ☐ Espèces
- ☐ Chèque à l'ordre de « Les Enfants d'abord Soussans »
- ☐ Virement bancaire (RIB communiqué sur demande auprès du Trésorier)

4. Autorisation relative au droit à l'image

J'autorise l'association « Les Enfants d'abord Soussans » à photographier/filmer mon/mes enfant(s) lors des événements organisés par l'association et à utiliser ces images dans le cadre de sa communication (site internet, réseaux sociaux, affichage, presse locale) :

- ☐ OUI, j'autorise ☐ NON, je n'autorise pas

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire en cours et peut être retirée à tout moment sur simple demande écrite auprès de l'association.

5. Information et consentement RGPD

Les données personnelles recueillies dans ce bulletin sont collectées par l'association « Les Enfants d'abord Soussans » et traitées aux seules fins de : gestion des adhésions et de la vie associative ; organisation des événements et communication avec les familles.

Ces données sont conservées pendant la durée de l'adhésion, augmentée de 3 ans, et ne sont ni cédées ni transmises à des tiers. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et d'effacement de vos données, à exercer auprès de l'association par courrier au siège social ou par e-mail à l'adresse [e-mail de l'association].

- ☐ Je prends connaissance de cette information et j'y consens.

6. Acceptation des statuts et du règlement intérieur

L'adhésion à l'association « Les Enfants d'abord Soussans » vaut acceptation pleine et entière des statuts de l'association et de son règlement intérieur, disponibles sur simple demande ou consultables auprès du bureau.

- ☐ Je déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur et les accepter sans réserve.

Fait à Soussans, le

Signature du/des adhérent(s) :

